

Procès-verbal

Le vendredi 10 janvier 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Secrétaire de la séance : Maud BATTANDIER

Présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Ludovic LABOURÉ, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

Excusés : Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2024 a été adressé, dématérialisé, aux Conseillers. Il est présenté avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité : 8 pour

Délibérations du conseil :

Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire de mairie (N° DE_001_2025)

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le contrat de travail de Christelle LAURENT se termine le 31 janvier 2025. Son temps de travail est de 24h par semaine soit 104h par mois

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE de renouveler son contrat de travail à partir du 1er février 2025 pour un nombre d'heures de 24h par semaine (104h par mois)**

- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs pour ce renouvellement de contrat**

Délibération : adoptée

Le tarif de l'assainissement communal pour 2025 (N° DE_002_2025)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale que le tarif de la Redevance Assainissement comprend une partie variable et, le cas échéant, une partie fixe.

La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'eau usée collectée par le service Assainissement.

La partie fixe est calculée pour couvrir tout ou en partie des charges fixes du service d'assainissement.

Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil municipal, décide d'augmenter que la partie variable de la redevance d'assainissement 2025 :

- Partie fixe : 35€

- Partie variable : 1€ le m³

Délibération : adoptée

Remboursement des frais de téléphone de Grégory BRIDENNE pour l'année 2024 (N° DE_003_2025)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale que Grégory BRIDENNE, agent technique de la commune dispose d'un téléphone portable avec abonnement non financé par la commune.

Il conviendrait donc de l'indemniser du montant du coût de revient de l'abonnement, à savoir 70€ par an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE d'indemniser à hauteur de 70€ par an, Grégory BRIDENNE l'agent de service technique utilisant son téléphone portable dans le cadre de son emploi.**

- **AUTORISE Madame le Maire a signé tous documents concernant cette décision.**

Délibération : adoptée

Tarif de location du local de la rue Claude d'Urfé (N° DE_004_2025)

Madame le Maire explique que le local situé au 31 rue Claude d'Urfé va pouvoir se mettre en location car les travaux sont bientôt terminés.

Il faut que l'on fixe un montant de location et de charge par mois pour le bail commercial.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE de fixer le prix de location à 250€ par mois et 50€ par mois de charge qui seront ajustable selon la consommation réelle annuellement.**

- **AUTORISE Madame le Maire à faire tous les documents nécessaires en vue d'une future location.**

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

- Avancement des travaux sur l'appartement au 1^{er} étage rue de la Chaintre : ils devraient être terminés pour cet été. Voir avec Cyril GOUTORBE pour le changement du sens de la porte ; la mise en route de la chaudière sera faite lors de la venue du plombier Frédéric EPINAT ; tous les matériaux ont été achetés et les travaux restent à réaliser par l'agent technique
- Les travaux du gîte de la Cure seront aussi réalisés par l'agent technique, peinture de la salle de spectacle, des portes et couloir du rez de chaussée ; revoir la porte de secours car nous avons une déperdition de chaleur ; acheter une cuisinière électrique.
- Bilan de la Cure pour l'année 2024 : on constate un petit déficit de -583.93€, à savoir que nous avons eu 2 livraisons de fioul sur l'année (février et décembre), achat de mobilier (tables et chaises pour la cuisine), et la taxe foncière et la taxe d'habitation ont été réévaluées par les impôts.
- Suite à la visite de l'expert de Groupama pour le chemin de Rhue suite aux dernières grosses inondations, il n'y aura pas d'indemnisation possible.
- Les vœux du maire auront lieu le 26 janvier prochain à la salle de la Péniche dès 11h.
- Moto St Martinoise : Autorisation de la commune à circuler sur certains chemins le 29 mars prochain.
- Ecoles : Suite à la rencontre des 3 Maires avec l'Inspecteur de l'Académie, il est impératif d'augmenter un peu nos effectifs pour l'année scolaire 2025-2026 sinon on risque une fermeture de classe sur la rentrée 2026-2027. La Porte ouverte pour les 3 écoles est avancée sur Février pour permettre à un maximum de parents de pouvoir visiter les locaux et apprécier toutes les activités proposées par les Institutrices et Instituteur.
- Cimetière : Des réflexions sont menées pour prévoir l'agrandissement du cimetière suite à de nombreuses demandes.

Séance levée à 22h30